

Exploitation d'un emplacement sur le domaine public communal  
Pour un véhicule aménagé pour le « click and collect »  
Place des Basques

Document de consultation

**OBJET**

Occupation temporaire et précaire d'un emplacement situé sur le domaine public communal, place des Basques en vue de l'exploitation d'un emplacement sur le domaine public communal, pour un véhicule aménagé pour le « click and collect ».

**NATURE JURIDIQUE**

De par la localisation de l'emplacement sur le domaine public communal, l'emplacement donnera lieu à la délivrance d'un permis de stationnement moyennant versement d'une redevance.

L'occupation de cet emplacement ne pourra consister qu'au stationnement d'un véhicule de type camionnette ou remorque, autonome en énergie et fluides ou raccordé en électricité sur un branchement forain, sans aucune emprise.

Il est ici rappelé que le permis de stationnement correspondant à l'occupation, ne constitue aucun droit réel pour son titulaire.

**CONDITIONS DE L'OCCUPATION**

L'occupant devra utiliser l'emplacement exclusivement en vue de son activité de distribution en « click and collect ».

L'occupant sera dûment immatriculé au registre du commerce et des sociétés ou au registre des métiers.

L'exploitation sera personnelle, soit en nom propre soit par le gérant de la société.

L'emplacement correspond à une place de stationnement soit 10 m<sup>2</sup> maximum, sans emprise ou modification du sol ou du sous-sol.

L'aménagement d'ensemble devra faire l'objet d'un projet préalable qui sera, après accord de l'autorité municipale, annexé au permis de stationnement.

L'occupant fera son affaire du respect des règles de sécurité, des règles d'hygiène alimentaire et veillera à ce que l'ordre public ne soit pas troublé.

L'occupant devra maintenir en état de propreté les abords de son emplacement.

L'occupant assurera sa responsabilité civile et en tant que de besoin ses biens personnels.

### **DUREE**

Le permis de stationnement est délivré, à titre essentiellement précaire et révoquant sans indemnités pour tout motif d'intérêt général, pour une période maximum de 5 années.

### **REDEVANCE**

Le tarif d'occupation de l'emplacement sera fixe et correspondant au droit d'occupation d'une place de stationnement fixé par délibération n° 15 du 26 mars 2021 soit au jour de l'installation : 4,15 € jour.

### **RESILIATION**

L'occupant pourra mettre fin à l'autorisation par lettre en R.A.R., adressée à la commune avec préavis de 15 jours sur motif dûment justifié.

La commune pourra mettre fin à l'autorisation, dans l'intérêt général et sans indemnité, pour non-paiement de la redevance ou pour motif de trouble à l'ordre public, à tout moment, ou en cas d'urgence, par lettre en R.A.R. adressée à l'occupant avec préavis de 6 jours. Par lettre en R.A.R.

### **JURIDICTION COMPETENTE**

Les litiges, interprétations relatives aux conditions d'attribution du permis de stationnement relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de PAU.

***Lu et approuvé***

**Le candidat**

Nom :

Prénom :

Signature

## **PROPOSITION DU CANDIDAT**

### **Candidat :**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

### **Type d'exploitation :**

**Personnelle** N° SIRET :

RCS :

**Société** N° SIRET :

RCS :

Raison sociale :

Adresse du siège social :

### **Pièces à joindre :**

- Lettre de motivation et de présentation de l'activité faisant notamment état de l'expérience professionnelle du candidat.
- Plan d'aménagement de l'emplacement avec si possible montage photographique d'intégration dans le site
- Descriptif complet des installations

***Signature du candidat***